Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190614-0000020342-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 18/06/2019

Réception par le Préfet : 18/06/2019

Publication: 21/06/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-6-5-4 **Séance du** vendredi 14 juin 2019

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FST) CINQUIEME PROGRAMMATION 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENTS:

Mme PAGLIARULO, MM. HABIG, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.

M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.

Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016 et à la validation des autorisations de programme du Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la création du Fonds Cantonal d'Investissement et à l'adoption de son règlement,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-11-5-2 du 8 décembre 2017 modifiant, à partir du 1^{er} janvier 2018, le Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) en Fonds de Solidarité Territoriale (FST),
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-5-2 du 19 octobre 2018 relative à la solidarité territoriale haut-rhinoise Modification du Fonds de Solidarité Territoriale,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-8-6-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 24 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la cinquième programmation pour l'année 2019 des projets relevant du Fonds de Solidarité Territoriale.
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 81 120 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération,
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F231, sont détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité